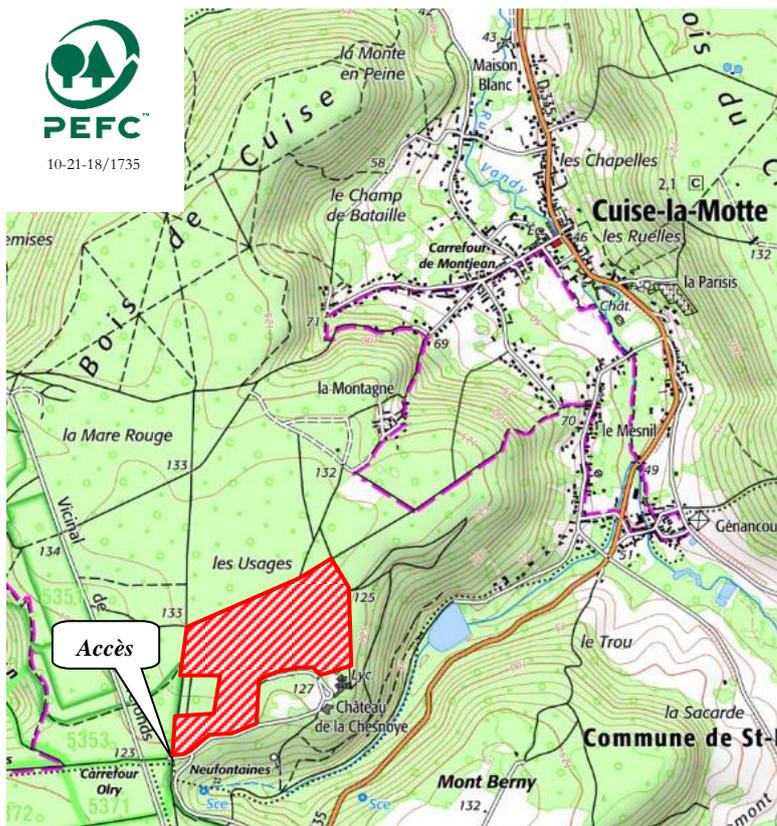


Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire GF Le Chêne et Le Hêtre
Certification PEFC n° 10-21-18/1735
Département Oise (60)
Localisation Compiègne Est
Commune Cuise-la-Motte
Lieu-dit Bois de Cuise
Coordonnées GPS (Degrés Décimaux) Longitude : 2,988542°
 Latitude : 49,370985°
Point de Rencontre Mairie de Cuise-la-Motte
Sécurité conseillé

Essence principale	Hêtre
Volume présumé	269 m3
Nombre d'arbres	108
Volume moyen	2,49 m3

Nature coupe coupe d'amélioration
Parcelles forestières 41 – 42 - 43
Surface 20 hectares environ
Limites route, chemins et peinture
Marquage un flachis JMP au pied et des ronds de peinture au corps
Réserves tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Visite Accès route Pierrefonds -Trosly-Breuil puis à droite
Lot estimé par Expert JMP et LE
 SAS Cegeb
 68 rue du Centre 60350 Berneuil S/Aisne
 Tel : 03 44 85 76 60 – Mob : 06 80 99 20 20
 Mel : secretariat@cegeb.com

Pour la couverture téléphonique : aller sur site www.monreseaumobile.fr

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 20 mai 2022

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m													Total			
		25	30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Hêtre				1	5	11	29	19	13	14	8	3			103	261	2,53
	Chêne					1	1		1		1					4	6	1,50
	Acacia								1							1	2	2
Observations :															108	269	2,49	

Clauses particulières

Préambule : Pas d'exploitation les jours et veilles de chasse (± 16 jours par an)

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers et taillis restent à la disposition du vendeur, diamètre fin bout de 20 cm (pour les arbres de diamètre < 40cm) et 30 cm fin bout pour les autres catégories de diamètre.

Débardage : par terrain sec ou gelé.

Stockage : bord de coupe, sur les chemins empierrés

Délai d'exploitation : 30 décembre 2022

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 100 % par Billet à Ordre avalisé au 15.10.2022

Caution : 25 % du montant de la vente sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

